

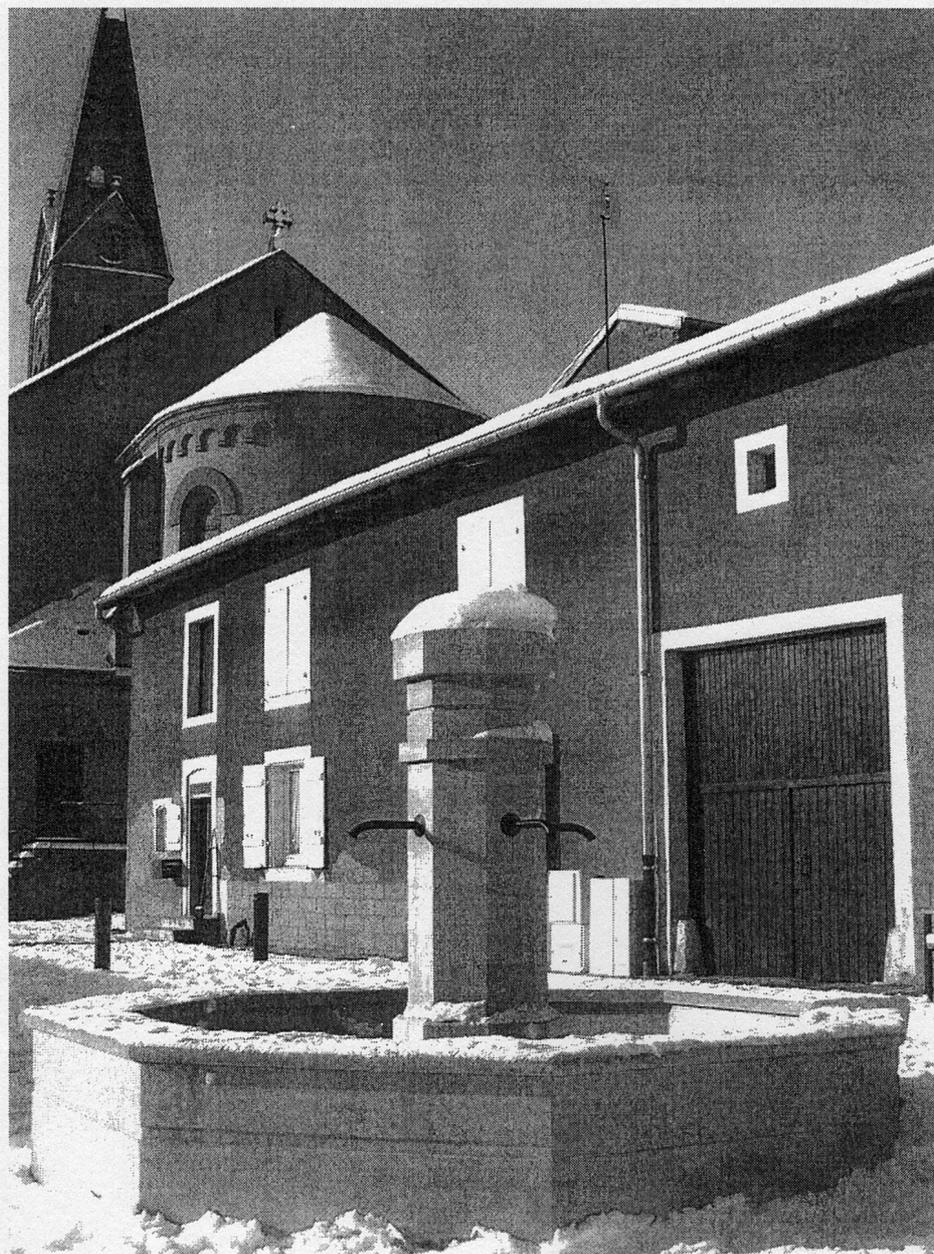
VERNEVILLE

DECEMBRE 2010

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

N
o
8



≈ SOMMAIRE ≈

Mot du Maire	Page 2 et 3	La lagune	Page 12
Déneigement des trottoirs	Page 3	Tout à l'égout	Page 13
Nouvelle enseignante	Page 4	Noël des enfants	Page 14 et 15
Les enfants du verger	Page 5	Sécurité routière et DPE	Page 16 à 18
Modern'Jazz	Page 6	Etat civil, Agenda	Page 19
Cérémonie du 11 novembre	Page 7	Au Conseil Municipal, Fermeture	Page 20 et 21
Marché de Noël	Page 8	Horaire d'ouverture	Page 22
Repas des anciens	Page 9 à 11		

MOT DU MAIRE

Le bulletin municipal est le maillon qui relie les habitants d'une même commune :

- *Il rapporte les moments forts vécus au sein de la commune tout au long de l'année aussi bien les activités et manifestations organisées par nos associations que les fêtes initiées par la municipalité et auxquelles je suis très attachée (Repas des aînés, fêtes des enfants pour Noël et marche populaire).*
- *Il informe des différents travaux réalisés sur la commune qu'ils soient à l'initiative propre de la municipalité comme l'aménagement du carrefour de la rue d'Amanvillers ou la requalification urbaine de la place de l'église et de ses environs ou qu'ils soient réalisés par des services de Metz - Métropole comme les nouveaux déversoirs d'orage, l'entretien du lagunage ou le changement des avaloirs.*
- *Il nous fait part également des naissances, des décès, de la date des prochaines manifestations, des horaires d'ouverture des différents services de la Commune, de règles de civisme et d'informations plus générales.*
- *Il comporte aussi le compte rendu des séances du conseil municipal qui vous informe de toutes les décisions prises par notre équipe municipale.*

Merci à toutes les personnes qui m'apportent leur aide pour l'élaboration de ce bulletin municipal qui je sais est attendu par bon nombre d'entre vous.

A un niveau plus large et comme vous le savez, nous sommes une des communes membres de la communauté d'agglomération de Metz – Métropole qui exerce diverses compétences.

A son origine, seule la taxe professionnelle finançait cette communauté d'agglomération. En 2008, ce financement s'est élargi et la taxe additionnelle a été instaurée.

Depuis, l'Etat a réformé la taxe professionnelle qui ne peut plus constituer un levier fiscal puisqu'en fait cette réforme a gelé les recettes de cette taxe.

Dès lors, le seul levier fiscal possible est la taxe additionnelle dite taxe sur les ménages.

Je ne vous cache pas mon inquiétude sur l'évolution de cette taxe additionnelle en raison des investissements financiers et des charges de fonctionnement de notre communauté d'agglomération.

Il n'est pas dans ma nature d'être pessimiste mais j'estime avoir le devoir de vous en informer.

Pour changer de registre, voilà longtemps qu'une telle épaisseur de neige n'avait pas recouvert notre commune. Quel beau spectacle que ce manteau neigeux !

Merci à tous les habitants qui ont à cœur de déneiger les trottoirs situés le long de leur propriété et faciliter ainsi la vie à tous. N'oubliez pas qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'il est de notre responsabilité de dégager notre trottoir.

Pour terminer, je souhaite que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir pour ceux qui nous sont chers. Qu'elle soit une année de bonheur et de santé pour vous et vos familles, c'est le vœu que je formule au seuil de cette nouvelle année, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel.

Bonnes fêtes à vous tous.

Le Maire

Mireille MAURY



LE DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

Les riverains de la voie publique doivent, pour leur part, prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute. De même en cas de neige abondante, les habitants doivent eux-même déneiger devant chez eux pour permettre le passage des piétons. En règle générale, ils doivent :

- racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété, et jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire ou l'usufruitier. Le maire a d'ailleurs le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques en agglomération de balayer et d'enlever le verglas chacun devant chez soi.

Cette obligation comporte :

- le raclage et le balayage des banquettes et des trottoirs ou, à défaut, d'un espace d'une largeur déterminée (en général 1,50 mètre correspondant au passage de piétons) à partir du mur ou de la clôture de la propriété.

La mise en tas des produits de ce balayage de façon à faciliter l'enlèvement et à ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égout et des caniveaux. Cette obligation peut être étendue à la chaussée jusqu'au milieu de celle-ci. Elle consiste également à l'épandage de sel, sable, sciure, cendres.

Attention sachez que l'épandage de sel est interdit sur les trottoirs et chaussées qui sont bordées d'arbres ou de monuments.

Une nouvelle enseignante

A la rentrée scolaire, nous avons eu la joie d'accueillir Madame FONTAINE qui enseignait auparavant à Sainte-Marie-aux-Chênes et à Amanvillers.

Elle transmet son savoir à onze élèves de CE2 et quatorze élèves de CM1 au sein de l'école de Vernéville.

Monsieur HALTER, Directeur d'école a, quant à lui, la charge de vingt et un élèves de CM2. Les effectifs sont stables par rapport à l'an dernier.

En ce moment, il règne une certaine effervescence à l'école en raison de la préparation de la classe de neige.

Les enfants et leurs enseignants partiront dès la fin des vacances de Noël à Savines-le-lac, près du lac de Serre Ponçon, au pied du parc des Ecrins dans les Hautes Alpes.



LES ENFANTS DU VerGeR à VERNEVILLE

Depuis la rentrée scolaire, l'accueil périscolaire créé en septembre 2006 assuré par « l'association les enfants du VerGeR » et soutenu par les communes de Vernéville, Gravelotte et Rezonville occupe désormais tous les mardis à partir de 17h00 la salle socio-culturelle Gabriel Watrin.

La surface de cette dernière permet aux animatrices Nadège, Nadia et Mylène de diversifier leurs activités : découverte d'un sport, jeux collectifs, éveil musical encadré par Madame WILLAUME etc...

La municipalité de Vernéville est heureuse de mettre à disposition cet espace pour permettre un meilleur épanouissement des enfants.



AVIS AUX BENEVOLES

Avis aux bénévoles de la commune pour encadrer les enfants à la cantine scolaire.

Il arrive parfois que le personnel du périscolaire soit en sous effectif pour encadrer les enfants pendant le temps de repas au vue de la réglementation en vigueur.

Nous recherchons donc des bénévoles (personnes au foyer, avec ou sans profession, retraités...) capables de se déplacer occasionnellement sur Gravelotte de 11h30 à 13h.

Bien entendu, votre repas sera pris en charge par l'association.

Concernant les modalités complémentaires (vos jours de disponibilités ainsi que vos coordonnées téléphoniques), merci de prendre contact avec votre mairie ou directement à l'association les enfants du verger au 03-87-31-38-28 ou par mail: enfantsduverger@orange.fr.

Comptant sur la participation du plus grand nombre, permettant ainsi la pérennité de la structure ainsi que du bon déroulement des repas de vos enfants.

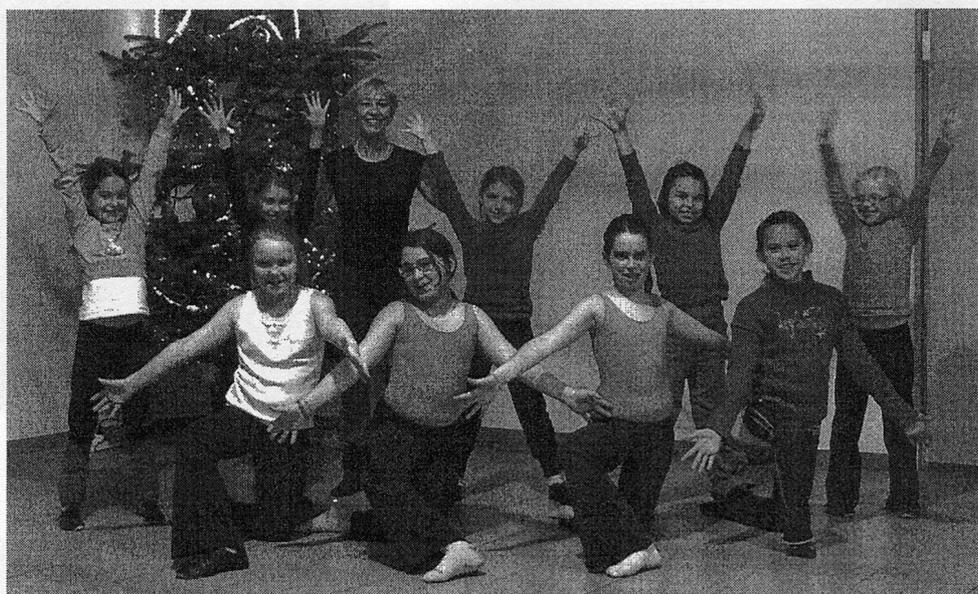
SUCCEs POUR LE MODERN'JAZZ

L'association « L'école buissonnière » propose désormais des cours d'initiations de Modern'Jazz animés par Martine DANCY, professeur diplômé d'état.

Cette dernière, médaille d'or du conservatoire national de Metz à l'âge de seize ans, a été danseuse professionnelle pendant quinze ans et enseigne depuis 29 ans au plus haut niveau (chorégraphe gym et patinage).

Elle accueille dix enfants de huit à dix ans et vingt et une jeunes femmes. Certaines viennent de communes avoisinantes.

Le Modern'Jazz est une expression générique qui recouvre autant des danses de sociétés que des danses théâtrales, sans oublier l'assouplissement et le renforcement musculaire.



CEREMONIE DU SOUVENIR ANCIENS COMBATTANTS A L'HONNEUR

Jeudi 11 novembre 2010, une gerbe a été déposée au monument aux morts de Vernéville, Mireille MAURY a lu le discours du secrétaire d'état au ministère des anciens combattants Hubert FALCO.



A l'occasion de la commémoration du 70^{ème} anniversaire des combats de 1940, de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle et des premiers pas de la résistance, Hubert FALCO a souhaité que chaque maire remette un diplôme d'honneur aux anciens combattants de leur commune.

Pierre METHLIN et Urbain ANCEL ont reçu ce diplôme avec beaucoup d'émotion pour leur engagement au service de la nation.



MARCHE DE NOEL

De nombreux exposants ont répondu à l'invitation de l'APE « les enfants d'abord » qui cette année encore organisait le Marché de Noël.

Les objets proposés étaient d'une grande variété. Les acheteurs étaient nombreux à la recherche de la perle rare qui achèvera leur décoration de Noël.

Les membres de l'APE avaient également mis un point d'honneur pour occuper les plus jeunes : une garderie accueillait les enfants pendant que leurs parents flânaient dans les allées, des ateliers de bricolage étaient proposés.

Rappelons que l'APE organise ce marché de Noël au profit des enfants des écoles du regroupement afin de financer une partie des projets mis en place par les enseignants.

Merci à eux et à tous les bénévoles pour cette agréable journée pleine de magie.



Repas des aînés

Les mauvaises conditions météorologiques n'ont pas découragé nos aînés qui attendent cette manifestation pour se retrouver autour d'une bonne table et partager ce moment de convivialité.

Dans son mot d'accueil, Mireille MAURY a tenu à remercier l'ensemble des personnes ayant œuvrées pour la préparation et le bon déroulement de cette journée.

Cette année, le thème choisi pour la décoration des tables était le mariage du rose et du gris (nappes, chemins de table, serviettes, bougies, menus, tout était assorti).

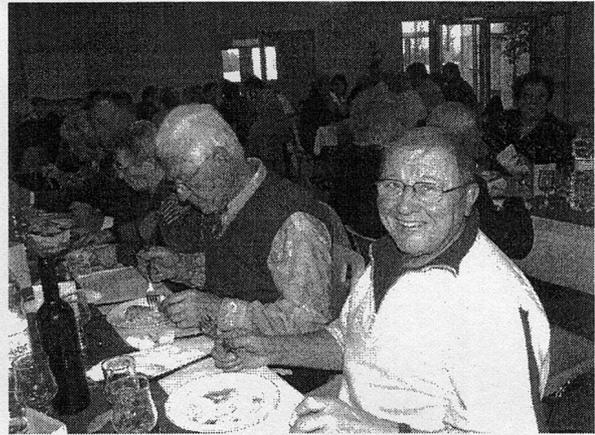
Le Maire a regretté que certains de nos aînés ne puissent plus honorer de leur présence ce moment festif auquel il attache beaucoup d'importance.

Ils ne sont pas pour autant oubliés et la municipalité leur offre un colis de Noël jusque dans les maisons de retraite si nécessaire.

Comme chaque année, Denis JACQUAT et Jean-Claude WANNENMACHER ont tenu à être présents et ont salué chaque invité.



Après ces bonnes paroles, tout le monde est passé à table. Le repas était concocté par l'assiette du mineur de Sainte-Marie-aux-Chênes et animé par l'orchestre « Jean-Pierre SAURAY ».





Les doyens de l'assemblée ont reçu de la municipalité un cadeau : Madame Alice GRENOUILLET une rose de Noël et Monsieur René KARMANN un magnum de vin. Il a entonné la chanson « Ma Pomme » de Maurice Chevalier accompagné par les musiciens.

A la fin du repas, chaque invité est reparti avec un petit cadeau en souvenir de cette journée.



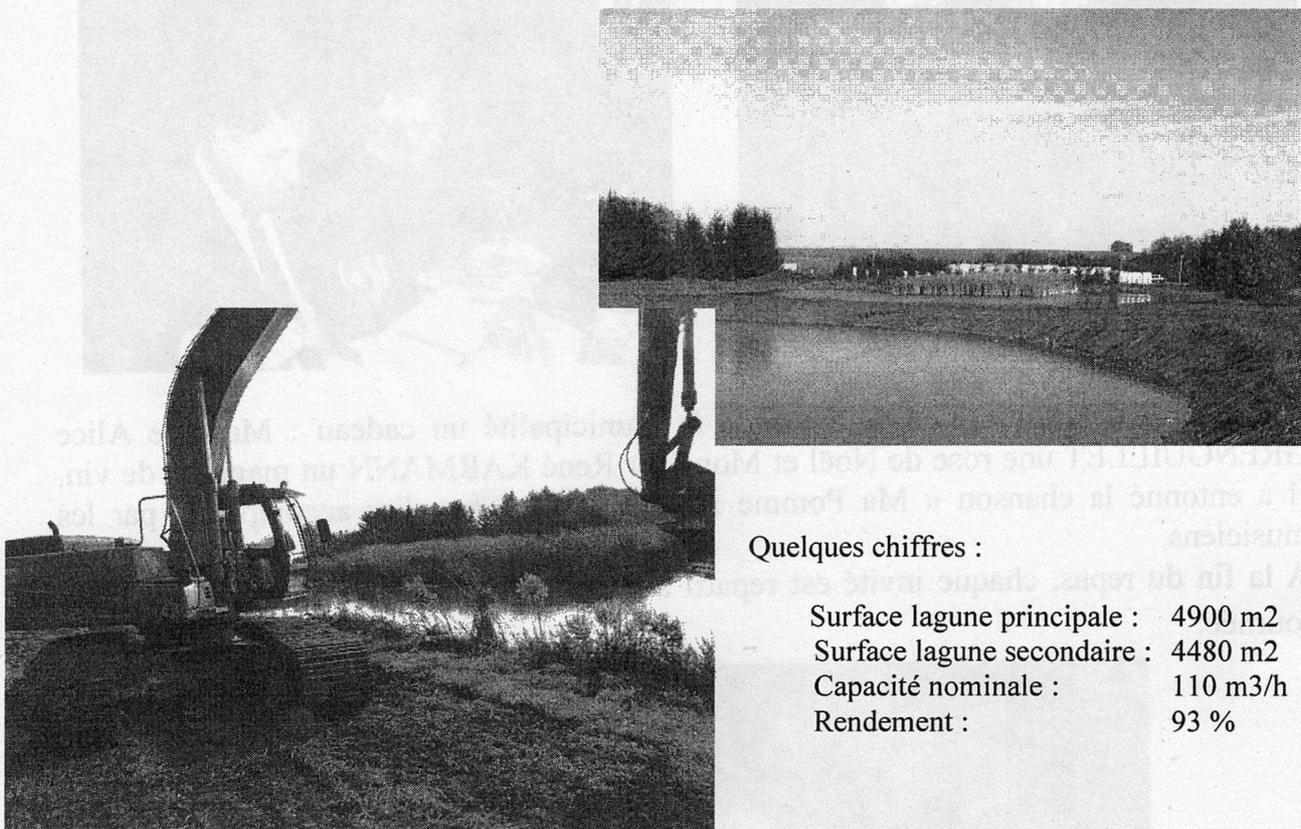
ENTRETIEN DE LA LAGUNE

Le lagunage de Vernéville a été mis en service en 1988. Il constitue une technique naturelle d'épuration des eaux basée sur la déséutrophisation.

Les roseaux, support des bactéries, filtrent les eaux usées grâce aux micro-organismes. Leur quantité doit être limitée car ils n'apportent rien en soi et produisent de la pollution carbonée par leur dégradation d'où la nécessité de les entretenir par fauchage ou élimination.

Un entretien régulier s'avère nécessaire. Il est réalisé par la régie HAGANIS à qui la Communauté d'agglomération de Metz-Métropole a confié la gestion.

La régie HAGANIS a d'ailleurs lancé un marché au mois de juillet dernier consistant à l'étude globale d'agrandissement et d'amélioration du fonctionnement de notre lagune.



Quelques chiffres :

Surface lagune principale :	4900 m ²
Surface lagune secondaire :	4480 m ²
Capacité nominale :	110 m ³ /h
Rendement :	93 %

AMELIORATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Le service infrastructure et réseaux de Metz-Métropole a en charge la gestion du réseau d'eaux pluviales sur les 40 communes membres de la communauté d'agglomération.

Cet été des travaux sur les avaloirs de Vernéville et Malmaison ont été effectués afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et résoudre des problèmes de mauvaises odeurs.

AMENAGEMENT PAYSAGER DU QUARTIER DE L'ÉGLISE

VPA (Verts Paysages Aménagements) a entrepris le 25 novembre dernier, jour de la Sainte Catherine la plantation de diverses essences.

L'ensemble des plantes a été choisi de manière à donner un aspect qualitatif à la nouvelle place :

- Photinia fraseri « Red robin »
- Prunus laurocerasus « Otto luyken »

sont des plantes persistantes qui offrent un décor permanent tout au long de l'année.

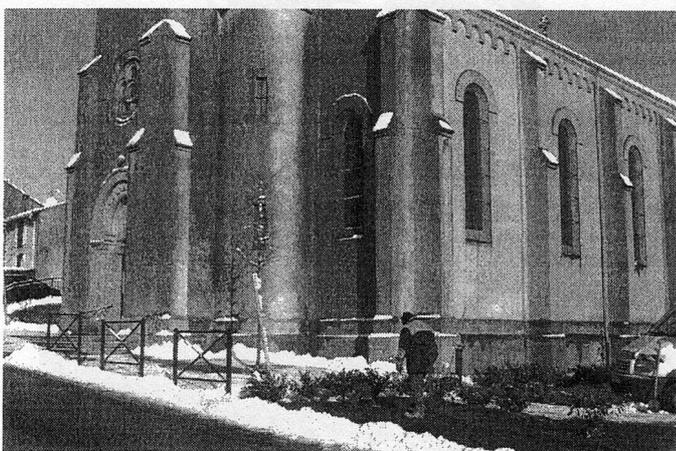
Les rosiers paysagers « Emera » de couleur fuchsia fleurissent du printemps aux premières gelées et offrent l'avantage de n'avoir aucun entretien. Ce sont de véritables coussins fleuris.

Les arbres tiges, Gledista Triacanthos « Sunburst » ont la particularité d'avoir un feuillage très fin et jaune très clair. Ils viennent apporter un équilibre avec l'imposante église et offrent un écran de couleur sur la façade. Le petit feuillage, n'occasionne pas de ramassage de feuilles en hiver. Ces arbres très résistants à la pollution des villes ont une croissance assez lente et ne nécessitent aucun entretien particulier.

L'aménagement de ces espaces verts termine les travaux de requalification urbaine de la place de l'église et de ses environs.

En espérant que le dicton dise vrai « A la Sainte Catherine, tout bois prend racine »

Rendez-vous au printemps prochain pour le vérifier !



LE PERE NOEL EN VISITE

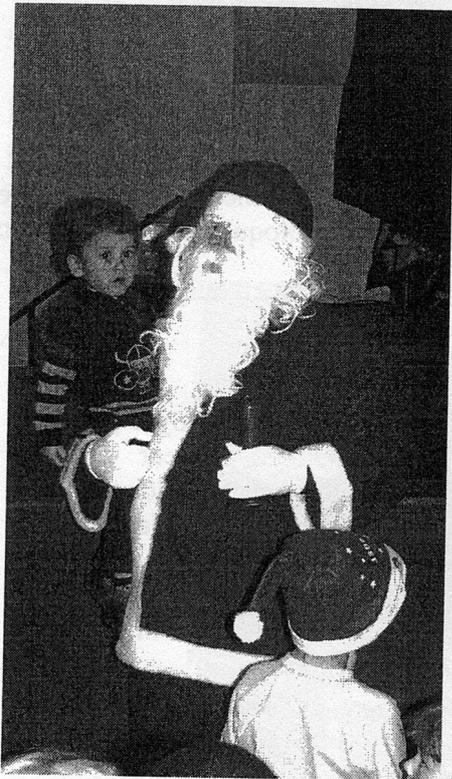
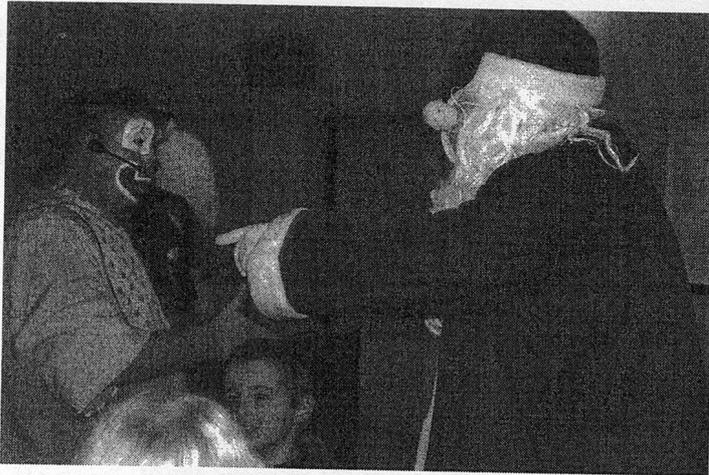
Nombreux sont les enfants qui ont répondu présent à l'invitation de la municipalité au traditionnel spectacle de Noël.

En attendant l'arrivée du Père Noël, les petits et les grands ont pu suivre les péripéties de Cacahuète et Pistache, deux drôles de clowns accompagnés de la fée Noisette et d'autres personnages.



Le Père Noël a ensuite fait son entrée après avoir profité d'un magnifique paysage enneigé. Les enfants ont pu saluer l'homme habillé de rouge avant que ne leur soit remis un sachet de friandises.

L'après-midi s'est terminé par un bon goûter, après quoi chacun a pu regagner sa maison, certains à pied, d'autres en luge !



Sécurité routière « Circuler en hiver »

En période hivernale, en cas de neige ou de verglas, l'état des routes et autoroutes se dégrade de façon plus ou moins importante.

Sans l'intervention des équipes déployées par les gestionnaires de voirie les possibilités d'emprunter le réseau seraient fortement réduites, voire impossibles.

Ces interventions, regroupées sous le vocable " **viabilité hivernale** " visent à obtenir des conditions optimales de sécurité et de mobilité pour les usagers de la route.

Terminologie utilisée pour représenter les conditions de circulation en hiver

Condition de conduite hivernale		Code couleur	Conseil aux usagers
C1		Route NORMALE	Soyez prudents. Une route ne peut jamais être considérée sans danger.
C2		Route DÉLICATE	Réduisez votre vitesse et soyez très vigilants. Augmentez l'interdistance entre véhicules. Pneus hiver conseillés.
C3		Route DIFFICILE	Montez des équipements hivernaux adaptés aux conditions, sinon différez votre déplacement.
C4		Route IMPOSSIBLE	Ne circulez pas

Quand les conditions climatiques hivernales rendent les routes difficilement praticables et particulièrement dangereuses, pour éviter tout accident ou pour éviter de rester bloqué sur un axe, mieux vaut être informé et préparé.

Voici quelques sites d'information pour notre région :

Météo : par Internet www.meteo.fr
par Tél : **3250** (0,34€/mn d'un poste fixe)

Tous réseaux : par Internet : www.bison-fute.gouv.fr
sur serveur vocal : **0 800 100 200**
(Appel gratuit depuis un poste fixe)
via les médias (Radio, Télévision)

Pour le réseau autoroutier (concedé uniquement) :
par Internet : www.autoroutes.fr

Pour le réseau autoroutier et national dans le Nord-Est :
par Internet : www.dire.fr

Pour le réseau départemental 57 :
par Internet : www.cg57.fr

Attention :

Malgré tous les efforts déployés par les gestionnaires routiers, il peut arriver qu'une partie du réseau soit bloquée par les intempéries et que la circulation soit paralysée.

C'est notamment le cas lorsqu'il y a des chutes de neige abondantes et imprévues ou du verglas généralisé.

Si nécessaire, ne pas hésiter à :

Modifier l'horaire de départ,
Prévoir une durée de trajet majorée,

Les règles de base du bon usage de la route en période hivernale

Document issu du site du Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du développement Durable et de la Mer

Dès l'automne, vérifier son véhicule

Contrôler ou faire contrôler l'état général du véhicule :

- ✓ éclairage ;
- ✓ chauffage ;
- ✓ ventilation ;
- ✓ pneus ;
- ✓ niveau de liquide lave-glace.



Se munir d'accessoires complémentaires :

- ✓ mettre toutes les chances de son côté pour affronter la route en hiver, c'est utiliser des pneus hiver pour une meilleure sécurité ;
- ✓ raclette, balayette à neige ;
- ✓ bombe antigivre ;
- ✓ bidon liquide lave-glace, antigel ;
- ✓ gants, chiffons, lampe de poche ;
- ✓ gilet de haute visibilité pour les passagers ;
- ✓ couverture, thermos.

Dans les régions fortement enneigées :

- ✓ chaînes à neige.

Si l'on doit monter des chaînes :

- ✓ faire un essai de montage avant le départ ;
- ✓ se garer à l'écart de la chaussée pour le montage ;
- ✓ poser les chaînes sur au moins 2 roues motrices (roues avant : traction ; roues arrière : propulsion) ;
- ✓ vérifier leur tenue régulièrement (les retendre si besoin) et les retirer dès qu'elles ne s'imposent plus.



Sur la route, anticiper

Adapter sa conduite :

- ✓ avant de prendre la route, si le véhicule est recouvert de neige, le dégager entièrement en s'assurant d'être vu des autres automobilistes ;
- ✓ adapter sa tenue vestimentaire (pas de vêtements qui limitent les mouvements) ;
- ✓ une fois sur la route, repérer les endroits propices à la formation du verglas (routes ombragées, ponts, sous-bois...) ;
- ✓ modérer et adapter sa vitesse. En présence de brouillard, si la visibilité est inférieure à 50 m, la vitesse est limitée à 50 km/h ;
- ✓ adapter les distances de sécurité à l'état de la route ;
- ✓ éviter les manœuvres brutales (direction, accélération, freinage) ;
- ✓ maintenir les mains symétriques sur le volant et parallèles à la route ;
- ✓ ne pas surchauffer l'habitacle (risque d'assoupissement) ;
- ✓ faciliter le passage des engins de salage et de déneigement ;
- ✓ il est interdit de doubler un engin de déneigement en service.

Si le véhicule est bloqué :

- ✓ se garer sur le bas côté ;
- ✓ sur autoroute, ne pas stationner sur la bande d'arrêt d'urgence, mais rester sur la file de droite (voie lente), sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable ;
- ✓ arrêter le moteur ;
- ✓ se tenir constamment informé (radio, téléphone portable).



Pendant le voyage s'informer

- ✓ écouter régulièrement les radios diffusant de l'information routière, notamment le 107.7 sur autoroute concédée. Les conditions météorologiques peuvent se détériorer rapidement, amenant les autorités à diffuser des informations non programmées ;
- ✓ en cas de difficulté particulière, s'informer directement auprès des centres d'information



- ✓ en cas de difficulté particulière, s'informer directement auprès des centres d'information routière au numéro suivant :

N° Vert 0 800 100 200

APPEL GRATUIT DEPUIS AN PAYS EUROPE

- ✓ s'arrêter en lieu sûr pour téléphoner ;
- ✓ ne jamais stationner sur la bande d'arrêt d'urgence ;
- ✓ suivre impérativement les consignes diffusées sur les radios et les panneaux à message variable.



ETAT CIVIL

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à :



Loris Antonio Daniel GORDILLO - BENITEZ, le 30 juillet 2010
Naël BELGHAZI - - ROGER, le 14 septembre 2010
Kaïs ABBOU, le 13 octobre 2010
Camélia ABBOU, le 13 octobre 2010
Clara NOIRE, le 17 novembre 2010



En mémoire à ceux qui les ont connus :

Bernadette POULLIEUX, le 26 novembre 2010
Antonio GORDILLO-BENITEZ, le 19 décembre 2010



PROCHAINEMENT AU VILLAGE

ST SYLVESTRE : vendredi 31 décembre

CHOUCROUTE FC VERNEVILLE : samedi 12 février

Théâtre ECOLE BUISSONNIERE : samedi 26 mars

vendredi 1 avril

samedi 2 avril

MARCHE COMMUNALE : dimanche 17 avril

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2010:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

AVENANT N°2 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION URBAINE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA PLACE DE L'EGLISE ET SES ENVIRONS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre un nouvel avenant pour les travaux de requalification urbaine et l'enfouissement des réseaux de la place de l'église et ses environs. Cet avenant est justifié d'une part par l'enfouissement complémentaire d'un abonné, le renforcement du réseau ERDF à la demande du concessionnaire et la fourniture et pose de deux projecteurs pour la mise en lumière du clocher de l'église, d'autre part par une moins value suite au retrait du marché des travaux de réfection des fouilles. Le montant global des plus ou moins values par rapport au marché de base + option + avenant n°1 s'élève à - 374,17 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société Elres Réseaux, qui porte le montant global du marché à la somme de 159 812,56 € TTC.

REVALORISATION D'UNE SUBVENTION

Le conseil municipal a alloué une subvention complémentaire de 385 € à l'association FC VERNEVILLE pour l'entretien du terrain suite à la demande formulée par le Président.

DIVERS

En raison de bourrasques de vent assez fréquentes, de nombreuses chutes de branches sont à déplorer sur les peupliers situés route de Gravelotte, route d'Amanvillers et rue de chantrenne et leur chute pourrait provoquer des accidents. Le nettoyage de ces branches représente un travail considérable après chaque tempête. Le conseil municipal charge le Maire de faire établir des devis d'élagage.

Séance du 8 novembre 2010:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA FACADE AVANT DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer les enêtres sur la façade avant de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé la réalisation de ces travaux représentant un coût global de 6 621,54 € HT et autorise le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

DIVERS

- L'entreprise Le Bras Frères a réalisé des travaux de réfection sur la toiture de la nef de l'église
- Dans le cadre de l'aménagement du bureau de Madame le Maire et comme le budget 2010 le prévoyait l'achat de matériel est envisagé pour la fin de l'année dans la mesure où les travaux de peinture ont été réalisés.
- Un travail sur les aménagements de sécurité du village est en cours. Plusieurs services doivent être contactés afin que le conseil municipal puisse choisir les nouvelles orientations en toute connaissance de cause.



FERMETURE

- **MAIRIE** : Fermée les 24 et 31 décembre mais une ouverture exceptionnelle se fera le 31 décembre de 9h à 11h pour les dernières inscriptions sur la liste électorale.

En ***cas d'urgence***, s'adresser au Maire ou à ses Adjoints:

M. MAURY : 03.87.61.84.80
G. GIRARD : 06.59.51.01.07
P. GISCLARD : 06.60.36.90.54
P. THIEL : 06.80.44.60.33

- **POSTE** : Fermée du 24 décembre 2010 au 2 janvier 2011.

HORAIRE D'OUVERTURE

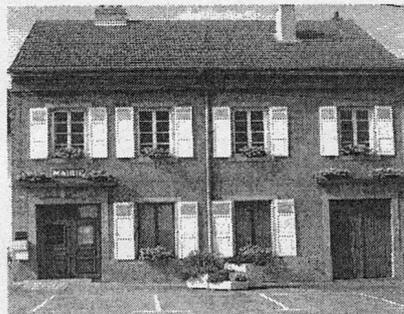
MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : ma.verneville@west-telecom.fr

Ouverture au public :

Mardi *de* 17 h 00 à 19 h 00
Vendredi *de* 17 h 00 à 19 h 00



LA POSTE

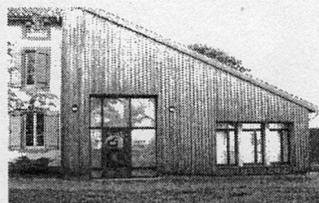


LA POSTE

Du Lundi au Vendredi *de* 9 h 30 à 11 h 00
Vendredi Soir *de* 17 h 00 à 18 h 30
Samedi *de* 10 h 00 à 12 h 00

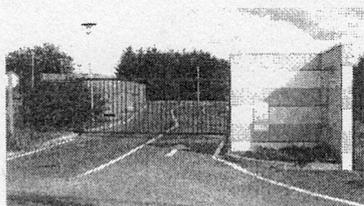
BIBLIOTHEQUE

Mercredi 16 h 00 à 18 h 00
Vendredi 17 h 00 à 19 h 00



DECHETERIES

Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)



Lundi 14 h 00 à 18 h 30
Mercredi 9 h 30 à 18 h 30
Vendredi 14 h 00 à 18 h 30
Samedi 9 h 30 à 18 h 30

Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, Jeudi 14 h 00 à 18 h 30
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 9 h 30 à 18 h 30
Dimanche 9 h 30 à 12 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.